

Université d'hiver des métiers du français – BELC 2010

Procédure d'inscription

Candidat pris en charge totalement ou partiellement par un organisme en France ou à l'étranger

Formule A
15 - 19 février

Formule B
22 – 26 février

Formule C
15 - 26 février

CONDITIONS D'ADMISSION

Ouverte à tous les professionnels de l'enseignement du français, cette formation s'adresse à celles et à ceux qui ont un projet professionnel en relation avec la diffusion, la promotion ou l'enseignement du français et qui souhaitent acquérir ou développer des compétences de nature à favoriser un projet de mobilité professionnelle.

Les participants doivent avoir au minimum le niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en français.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'équipe de l'Université d'hiver des métiers du français – BELC 2010 est à la disposition des candidats pour les conseiller sur le choix des modules.

Le programme et les contenus des modules sont consultables sur le site <http://www.ciep.fr/belc/2010/hiver>.

CIEP Département langue française
Université d'hiver des métiers du français - BELC 2010
1, avenue Léon-Journault
F-92318 SÈVRES cedex

Gestion administrative
Moufida MABROUK
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 63 62
Télécopie : 33 (0) 1 45 07 60 55
Courriel : mabrouk@ciep.fr

Chef de projet
Muriel Piquet Viaux
Téléphone : 33 (0) 1 45 07 60 61
Courriel : piquet@ciep.fr

Date limite de réception des dossiers de candidature : 4 janvier 2010

Inscription par courrier

Le dossier de candidature est adressé au CIEP – Département langue française – Université d'hiver des métiers du français - BELC 2010, par l'intermédiaire de l'organisme assurant la prise en charge.

Ce dossier comprend :

La fiche de candidature (à télécharger à partir du site <http://www.ciep.fr/belc/2010/hiver>)

Un CV

Une lettre de motivation

Une attestation de l'organisme concernant les frais pris en charge (formation, hébergement et / ou restauration), précisant le nom du candidat, les dates de la formation et le montant. Sans cette attestation, l'inscription ne peut pas être enregistrée. Le CIEP établit la facture correspondante après la fin de la formation.

Un chèque ou un justificatif de paiement (ordre de transfert ou de virement / relevé de compte bancaire prouvant l'opération / un récépissé du mandat) diminué du montant de la prise en charge, à l'ordre de l'agent comptable du CIEP (uniquement pour les candidats pris en charge partiellement par un organisme).

Inscription en ligne

La procédure à suivre est sur le site <http://www.ciep.fr/belc/2010/hiver>.

Le CIEP examinera le dossier de candidature et répondra au candidat, qu'il soit ou non retenu.

TARIFS - FRAIS DE FORMATION

Formule A inscription dans un module	15 au 19 février	400 euros
Formule B inscription dans un module	22 au 26 février	400 euros
Formule C inscription dans deux modules	15 au 26 février	760 euros

RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Pour les candidats prenant en charge ces frais, le règlement doit se faire au moment de l'inscription.
En cas de prise en charge de ces frais par un organisme, le paiement sera effectué sur présentation de la facture adressée à cet organisme.

TARIFS – FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Possibilité d'hébergement en chambre individuelle et de restauration au CIEP

Formule deux semaines

dimanche 15 février (arrivée l'après-midi) - samedi 28 février (départ le matin)

Forfait hébergement seul (nuit plus petit déjeuner) : 498,50 €
Forfait hébergement en pension complète* : 587,50 €
Forfait hébergement en demi pension (petit déjeuner et déjeuner) * : 555,50 €
Forfait déjeuner du lundi au vendredi (10 jours) : 110,00 €

Formule une semaine au choix

dimanche 15 février (arrivée l'après-midi) - samedi 21 février (départ le matin)
dimanche 22 février (arrivée l'après-midi) - samedi 28 février (départ le matin)

Forfait hébergement seul (nuit plus petit déjeuner) : 236 €
Forfait hébergement en pension complète* : 280,50 €
Forfait hébergement en demi pension (petit déjeuner et déjeuner) * : 264,50 €
Forfait déjeuner du lundi au vendredi (5 jours) : 55 €

* *En dehors du petit-déjeuner, pas de restauration le week-end*

RÈGLEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Pour les candidats prenant en charge ces frais, le règlement doit se faire à leur arrivée au CIEP, au Service de l'accueil, uniquement par chèque, carte bleue ou en espèces (en euros exclusivement).
En cas de prise en charge de ces frais par un organisme, le paiement sera effectué sur présentation de la facture adressée à cet organisme.

RÈGLEMENT DES FRAIS DES ACTIVITES PROPOSEES EN OPTION (SORTIES, SOIREES, ETC.)

Le règlement de ces frais doit se faire à l'arrivée au CIEP, au Service de l'accueil, uniquement par chèque, carte bleue ou en espèces (en euros exclusivement).

TYPES DE PAIEMENT

Paiement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du CIEP

Paiement par virement et virement international

Le paiement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous :

Trésorerie Générale de Versailles
16 Avenue de Saint-Cloud
78018 Versailles Cedex

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	78000	00001003976	91

Domiciliation
TPVERSAILLES TRESOR GALE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC

BIC (Bank Identifier Code)
BDFEFRPPXXX

Titulaire du compte

CENTRE INTERNATIONAL ÉTUDES PÉDAGOGIQUES
1 RUE LÉON JOURNAULT
F-92318 SÈVRES

Les frais bancaires sont à la charge du candidat.

Par mandat ou mandat international

Le mandat doit être établi à l'ordre de l'agent comptable du CIEP.

Paiement par carte bleue**En ligne**

Ce mode de paiement ne concerne que les candidats s'inscrivant en ligne. Cette opération s'effectue au cours de l'inscription sur le site <http://www2.ciep.fr/belc/InscriptionEnLigne>.

Sur place, au CIEP

Ce mode de paiement ne concerne que les candidats prenant en charge les frais d'hébergement et / ou de restauration.

Paiement en espèces

Ce mode de paiement ne concerne que les candidats prenant en charge les frais d'hébergement et / ou de restauration, qu'ils régleront sur place, au CIEP.

ANNULATION ET DESISTEMENT

Pour tout désistement, à l'initiative du stagiaire ou de l'organisme payeur, formulé par écrit **avant le 1^{er} février 2010**, le montant versé sera remboursé dans sa totalité. Pour un paiement par chèque, celui-ci sera retourné. Pour les autres types de paiement, le CIEP effectuera un virement sur présentation d'un RIB ou d'un RIP international.

Pour tout désistement signalé **après le 1^{er} février 2010**, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, le montant versé ne sera pas remboursé ou, le cas échéant, le CIEP facturera le montant de la formation dans son intégralité. En cas d'absence, d'abandon en cours de formation ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué ou, le cas échéant, la partie des frais pris en charge par un organisme sera facturée à cet organisme dans sa totalité.

Le CIEP se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation ou un module en cas de nombre insuffisant d'inscrits ou en cas de force majeure.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription à la formation est soumise à l'agrément préalable du chef de projet.

Deux semaines avant le début de la formation, le stagiaire reçoit un courrier confirmant son inscription et une fiche de renseignements concernant son arrivée au CIEP ainsi que l'inscription aux activités proposées en option, à remplir et à renvoyer.

La personne dont la candidature n'a pas été retenue est informée par écrit et le montant versé est remboursé dans sa totalité.

EVALUATION DU STAGE

En fin de formation, le stagiaire est invité à remplir une évaluation. Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la formation avec les objectifs décrits dans le programme ainsi que la qualité des animations.

CERTIFICAT DE STAGE

A l'issue de la formation, le certificat, reconnu par le ministère des Affaires étrangères et européennes, est délivré au participant sous condition de présence obligatoire à toutes les séances.

En cas d'absence, seule une attestation mentionnant le(s) module(s) suivi(s) et le volume horaire est délivrée.